

Le DEUST avec l'UFR STAPS de l'Université Lyon 1



Animation et Gestion des activités physiques, sportives ou culturelles
parcours Agent de Développement de club sportif (ADECS) (Bac + 2)

conseillé par



Contact DEUST Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs : M. Jérémie BELDA
Mairie Annexe, Pôle Associatif du Petit Collège, 5 Place du Petit Collège, 69005 Lyon
Tél. 09 65 18 10 82 Courriel : contact@pseje.com - Site : www.pseje.com

Université et Jeu d'Échecs DEUST Agent de Développement de club sportif



Pourquoi le DEUST avec l'Université Lyon 1 est-il conseillé par la Fédération Française des Échecs (FFE) et le Pôle Social et Éducatif des Échecs (PSEJE) ?

Le mouvement sportif est confronté à des problèmes de plus en plus complexes qui mettent en jeu son développement.

L'effritement du monde de l'emploi et la nécessité de participer pleinement à la cohésion sociale nous invitent à relever ces défis en recrutant des professionnels « issus du milieu » aux côtés des dirigeants bénévoles que ce soit au niveau des clubs (moyens ou grands), des ligues, des comités ou des fédérations...

Par exemple pour 2009-2010 le seul département du Rhône a vu l'initiation au Jeu d'Échecs de **5 500 jeunes dans 207 établissements scolaires de la maternelle au lycée (40 000 jeunes ont été initiés sur ces 20 dernières années** par le Lyon Olympique Échecs - LOE - dans le cadre d'une action intitulée « Jeu d'Échecs et Réussite Scolaire »).

En complément et depuis novembre 2008, des interventions dans les hôpitaux, les institutions pour handicapés et les maisons de retraite ont été lancées (les actions dans les maisons d'arrêts ayant débuté dès 1996).

Ainsi devant ces constats et nouvelles perspectives, il nous a semblé opportun d'envisager la création d'emplois plus durables tout en entamant une recherche de formations diplômantes pour consolider tout ce développement...

Nous proposons donc aux futurs acteurs des Échecs français le suivi d'une formation professionnelle et diplômante en partenariat avec l'Université Lyon I.

Il s'agit d'un **DEUST AGAPSC, parcours Agent de Développement de Club Sportif.**

Cette formation a été créée en 2003 par l'Université de Lyon I (le département management du sport de l'UFR STAPS en partenariat avec le Groupe Droit Économie et Management du Sport de l'INSEP). C'est une formation professionnelle de niveau III français (bac+2) fonctionnant sur le principe de l'enseignement à distance.

Elle s'adresse principalement à des personnes travaillant dans le mouvement sportif associatif ou disposant d'une expérience d'encadrement dans ce milieu. Elle a pour objectif de faire acquérir et valider les compétences liées au métier d'agent de développement : être capable d'encadrer des pratiquants d'une ou plusieurs disciplines sportives et d'assurer tout ou partie des activités de gestion et de développement de la structure qui les emploie.

Le contenu de la formation fournit les bases théoriques et les outils pratiques correspondant aux différents domaines d'action de l'agent de développement.

Elle répond aux problèmes concrets rencontrés par les organisations sportives de taille moyenne ou plus importantes et désireuses de s'engager dans une stratégie de développement.

L'enseignement comporte des domaines de compétences comprenant chacun un ou plusieurs enseignements :

- Gestion comptable, financière et fiscale d'une organisation sportive,
- Management des ressources humaines et droit social d'une organisation sportive,
- Sécurité des sites,
- Environnement du club et connaissance du secteur,
- Méthodologie de projet,
- Marketing des organisations sportives,
- Anglais,
- Informatique,
- Expression écrite et orale,
- Organisation d'un événement sportif,
- Pédagogie et apprentissage,
- Connaissance des publics et des milieux,
- Physiologie et anatomie,
- Activités physiques ou culturelles.

Enfin un stage de mise en situation professionnelle au sein d'une structure sportive devra être suivi.

Notons que le club LOE a coopté un premier élève de cette filière puis l'a embauché en CDI, 35 heures et que 3 associations d'Échecs ont fait de même durant les années 2010, 2011 et 2012.





Procédure à respecter pour postuler à la formation :
DEUST AGAPSC parcours Agent de Développement de Club Sportif
(en cas de dépassement du délai d'inscription contactez directement l'Université
pour d'éventuelles dérogations)

Etape 1 :

Préinscription sur le site **www.admission-postbac.fr**
(Formule moins de 26 ans et formule 26 ans et plus, nous contacter)

Etape 2 :

Préinscription et candidature sur le site **http://sportmanagement.univ-lyon1.fr**

1. Remplir le **formulaire** de préinscription dans la rubrique « dossier de candidature)
2. Après **validation** du formulaire, cliquer sur le lien pour **télécharger** le dossier de candidature
3. **Imprimer et compléter**, dater, signer le dossier de candidature
4. Réunir les **pièces complémentaires** demandées (voir liste ci-dessous) :
5. **Envoyer le dossier de candidature** accompagné des **pièces** demandées au secrétariat du DEUST ADECS

Université Claude Bernard Lyon 1
UFR STAPS - DEUST ADECS
27-29 boulevard du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE Cedex

Liste des pièces à joindre :

- o Une **lettre manuscrite de motivation**
- o Un **curriculum vitae**
- o Une **photo d'identité** (inscrire nom + prénom au dos)
- o Une photocopie des **diplômes d'études générales et/ou professionnelles** (le cas échéant)
- o Une photocopie des **diplômes sportifs** (le cas échéant)
- o Une **lettre d'appui** de la structure d'accueil
- o Une **attestation de l'employeur** s'il finance votre formation
- o Une photocopie du **relevé de notes et du diplôme du baccalauréat** (le cas échéant – pour les **futurs bacheliers** le relevé de notes devra être fourni **au plus tard le 1er septembre 2013**)
- o Toutes les pièces supplémentaires demandées sur admission-postbac (sauf doublon)



Le DEUST avec l'UFR STAPS de l'Université Lyon 1

Animation et Gestion des activités physiques, sportives ou culturelles

parcours Agent de Développement de club sportif (ADECS) (Bac + 2)

Conseillé par



Conditions : Avoir le baccalauréat ou un équivalent.

Expérience dans le mouvement sportif (clubs, comités ou ligues).

Stage négocié de 2 ans

Modalités d'inscription : Moins de 26 ans: S'inscrire sur le site <http://www.admission-postbac.fr/>.

Plus de 26 ans: S'inscrire sur le site http://spiral.univlyon1.fr/files_m/M3185/WEB/index.htm.

Retour des dossiers au plus tard le 31 août.

Compétences et profil de poste : agent de développement (double compétence de gestion et encadrement sportif)

Durée de la formation : 2 ans (2 x 10 mois)

Début de la prochaine formation : 26 septembre 2013

Fin de la formation : Juin 2014 puis reprise en septembre 2014 et fin en juin 2015

Tarifs : 4 450 € si prise en charge par l'employeur (la structure sportive) ou l'OPCA (soit 2225 € par an)

2 550 € si prise en charge individuellement par le stagiaire (soit 1275 € par an)

Prévoir la rémunération du stagiaire car c'est un stage de plus de 3 mois :

Gratification minimale = 2,875 € par heure de stage (exonérée de charge) soit 250 € mensuellement pour 20h hebdomadaire de présence dans votre association sportive (soit 10 mois x 250 € = 2 500 € annuellement et donc ajouter un total pour les 2 ans de 5 000 € à la structure au bénéfice du stagiaire).

Rythme de la formation : formation hybride avec e-learning et 23 journées de regroupement en présentiel répartie sur 2 ans. L'apprenant doit consacrer environ 20h hebdomadaire à votre structure et environ 15h hebdomadaire à sa formation par correspondance (apprentissage des cours et rendu de dossiers).

Contact DEUST Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs :

M. Jérémie BELDA, ancien élève et titulaire du diplôme

Mairie Annexe, Pôle Associatif du Petit Collège, 5 Place du Petit Collège, 69005 Lyon

Tél. 09 65 18 10 82 Courriel : contact@pseje.com - Site : www.pseje.com

Guide de la structure de stage DEUST



Qu'est ce que le DEUST Agent de Développement de Club Sportif ?

Cette formation de bac +2 vise à former des agents de développement présentant une double compétence :

- celle d'animateur/éducateur
- celle de responsable de projet, coordinateur de structure...

La formation s'organise à distance, par le biais de la plateforme pédagogique de l'Université Lyon 1 : SPIRAL (<http://spiral.univ-lyon1.fr>). Le calendrier de formation prévoit précisément les dates de mises à disposition des enseignements ainsi que les différentes échéances des travaux à rendre. Des journées de regroupement obligatoire sont prévues à l'Université Lyon 1 et à l'Insep (Paris). Le calendrier est fourni à chaque apprenant.

La place et le statut de l'apprenant au sein du club

L'apprenant a pour obligation d'être rattaché à une structure de stage pour les 2 ans de formation. Cette structure peut-être :

- le club qui l'emploie
- le club dans lequel il est bénévole (dirigeant, entraîneur, membre actif)
- le club qu'il a démarché dans le cadre de sa recherche de stage

Quel intérêt pour le club ?

Le club bénéficiera de l'implication de son salarié/stagiaire au sein du DEUST à 2 niveaux :

- D'une part, il s'agira pour l'apprenant **de s'investir concrètement au sein du club sur des missions d'encadrement** des pratiquants **ET des missions de développement de projet** (mission à définir avec l'apprenant, en fonction des besoins de la structure et en fonction des besoins de la formation).
- D'autre part, le club aura **le bénéfice des dossiers réalisés par l'apprenant**. En effet, pour un certain nombre d'enseignements l'apprenant sera évalué à partir d'un dossier professionnel au sein duquel il s'agira de faire un état des lieux du club (sur une thématique donnée, ex : organisation interne, marketing, management des ressources humaines, satisfaction des adhérents...), d'analyser la situation afin d'apporter des propositions concrètes. Dans une logique de développement de la structure, l'apprenant sera **force de proposition** auprès des dirigeants.



Les devoirs et obligations du club

- **Établir une convention de stage** (quelque soit le statut de l'apprenant : salarié, bénévole, stagiaire). Document fourni par l'Université,
- **Permettre l'accès à l'information** et faciliter le recueil des données,
- **Accompagner l'apprenant** dans son projet de formation et dans son projet personnel : nommer un référent au sein du club (maître de stage/tuteur interne),
- **Définir des missions et des objectifs** précis en lien avec la formation, et les décliner en actions à réaliser. Attention : les objectifs doivent être mesurables, quantifiables, de manière à pouvoir ponctuellement et en fin de formation évaluer s'ils ont été atteints,
- **Évaluer le stage** à partir de la grille de notation et des explications fournies par l'université

Info : les référents interne (tuteurs de stage) seront contactés en fin d'année 2011 par Fabrice PONSIN, l'enseignant responsable du DC STAGE, de manière à permettre une prise de contact et un échange entre les structures et l'université.

Exemples de missions et objectifs

Missions relevant de la fonction Management/Développement :

- ◆ **Gérer/optimiser le suivi des cotisations/Adhérents :**
 - Objectif : mettre en place un système de suivi et de relance pour s'assurer du paiement de l'ensemble des cotisations.
- ◆ **Développer le nombre de sponsors**
Exemple d'objectifs :
 - Concevoir un dossier de sponsoring
 - Développer des ressources sponsoring de 4 000 euros sur une année
 - Passer 5 contrats de sponsoring sur une année
- ◆ **Améliorer la communication interne :**
Exemple d'objectifs (et d'actions) :
 - Construire et proposer un plan de communication
 - Mettre en place des nouveaux outils et améliorer les outils existants
 - Mettre en place un outil de communication quotidienne
 - Mettre en place un outil de communication ponctuelle (hebdo/mensuel)
 - Créer des outils/support de formation pour les éducateurs sportifs
 - Créer des outils de procédure pour les membres du bureau pour assurer la transmission de savoirs et savoirs faire en cas de changement du bureau ...



◆ **Développer de nouvelles activités :**

Exemple d'objectifs :

- Faire une étude des besoins des adhérents et des tendances d'évolution de la pratique au niveau national
- Proposer des activités en fonctions de cette étude
 - Stages d'été
 - Tournois
 - Nouveaux publics (non pris en compte encore par le club) : féminine, baby

◆ **Optimiser la communication externe**

Exemple d'objectifs :

- Établir un document permettant d'identifier les organismes et entreprises partenaires du club et les interlocuteurs à contacter (avec leurs coordonnées à jour)
- Organiser des rencontres/réunions de présentation du club avec chacun de ses interlocuteurs

◆ **Établir des diagnostics et apporter des préconisations**

Exemple d'objectifs :

- Établir un état des lieux du cadre juridique et réglementaire du club et de son organisation interne
- Établir un diagnostic stratégique
- Établir un diagnostic marketing
- Établir un diagnostic des ressources humaines
- Établir un diagnostic financier

Missions relevant de la fonction d'animateurs et d'encadrement sportif

- ◆ Encadrer des équipes et animer des entraînements
- ◆ Lancement de nouvelles disciplines activités (nouveaux publics)
- ◆ Optimiser les créneaux horaires
- ◆ Gérer la logistiques et les déplacements d'une ou plusieurs équipes
- ◆ Mettre en place un système de détection
- ◆ Élargir les catégories et nouveaux publics
 - Créer une activité pour les personnes à mobilité réduite
 - Développer le mini/baby foot, basket...
- ◆ Faire monter l'équipe 1
- ◆ Proposer une politique de formation interne (de l'équipe pédagogique)

DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles

CONTENU DE FORMATION parcours ADECS

Le programme de formation est dispensé à distance et comporte :

- la diffusion des cours (par le biais d'une plateforme d'e-Learning (Internet))
- des regroupements réguliers à Lyon et/ou à Paris
- une activité professionnelle en structure sportive (mise en situation)
- un suivi personnalisé des étudiants (tutorat)

Lien sur la fiche RNCP DEUST [Animation et gestion des APS ou culturelles](#) (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Les enseignements (liste non chronologique)

UE1	Environnement	Être capable de maîtriser son environnement professionnel de manière à construire son projet professionnel et de situer l'organisation dans son environnement
UE2	Règlementation	Mettre en œuvre les données réglementaires à partir de la connaissance du cadre juridique et réglementaire du secteur professionnel considéré
UE3	Sécurité des sites	Être capable de respecter et mettre en œuvre les démarches et obligations réglementaires liées à la mise en conformité des installations sportives et du matériel sportif
UE4	Connaissances des milieux et des territoires	Être capable de prendre en compte les politiques locales territoriales et les interactions entre les différents acteurs du secteur
UE5	Méthodologie de projet	Être capable de concevoir et finaliser un projet au sein d'un club sportif mais aussi de concevoir un démarche stratégique (et de participer à sa mise en œuvre). Être capable d'évaluer la performance de l'organisation et de mettre en œuvre des outils d'évaluation de la qualité des projets et des services
UE6	Événementiel	Être capable de mettre en œuvre les outils et méthodes liées à l'organisation d'un événement et de construire la stratégie de partenariat s'y rattachant
UE7	Informatique	Être capable d'utiliser les principaux outils informatiques pour réaliser valoriser, faciliter la gestion d'une organisation (journal interne, dossier de presse, fichier adhérents, mailing, traitement et présentation des données)
UE8	Anglais	Être capable de pratiquer une langue étrangère en vue d'établir des contacts avec des publics non francophones
UE9	Techniques de communication	Être capable de rédiger un dossier (rapport, compte rendu de réunion...) ; être capable de participer activement à une réunion et mener un entretien en face à face ; savoir défendre un projet

UE10	Marketing	Être capable de concevoir et mettre en œuvre un plan marketing adapté à son organisation en s'attachant particulièrement aux possibilités de sponsoring et à la qualité des services proposés
UE11	Gestion des ressources humaines	Être capable de concevoir et mettre en œuvre dans le respect du droit du travail un management des ressources humaines adapté à la situation et aux perspectives d'évolution d'une organisation et de ses membres
UE12	Gestion comptable, financière et fiscale	Être capable de comprendre le régime comptable, financier et fiscal d'une organisation. Réaliser un bilan, un compte de résultat, un budget prévisionnel. Remplir les obligations fiscales
UE13	Animation, apprentissage et pédagogie	Être capable de mettre en place et évaluer une démarche pédagogique adaptée à un public donné dans une logique de résolution d'une problématique soulevée
UE14	Psychologie/sociologie	Être en mesure de prendre en compte, les tendances d'évolution des pratiques sportives et les spécificités des différents publics pour adapter en conséquence les choix stratégiques et pédagogiques au sein de l'organisation.
UE15	Anatomie/physiologie	Être en mesure de prendre en compte le fonctionnement anatomique et physiologique des pratiquants pour gérer les situations d'apprentissage.
UE16	Activités sportives	Être capable d'animer, d'enseigner dans deux des familles sportives présentés au sein de la fiche RNCP
UE17	Activités culturelles	
UE18	Projet professionnel/stage	Mettre en œuvre l'ensemble des acquisitions en situation réelle, Être capable de répondre à des missions de niveau de responsabilité DEUST AGAPSC, Formaliser et finaliser un projet professionnel

Année Universitaire
2011/2015



DEUST « animation et gestion des activités physiques, sportives et
culturelles »

Parcours Agent de Développement de Club Sportif – DEUST ADECS

(Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques)

UFR STAPS

Bâtiment Jacques SAPIN

27/29 boulevard du

11 novembre 1918

69622 Villeurbanne cedex

Scolarité administrative

Scolarité pédagogique

Tél. 04 72 43 13 42

Fax. 04 72 43 16 65

Mél : amandine.favier@univ-lyon1.fr

Web. [http://sportmanagement.univ-](http://sportmanagement.univ-lyon1.fr)

[lyon1.fr](http://sportmanagement.univ-lyon1.fr)

Financement F.C.

00 33 (0) 472 448 432

arelie.eraville@univ-lyon1.fr

1. Objectif de la formation
2. Débouchés professionnels
3. Pré-requis et recrutement
4. Descriptif et durée de la formation
5. Organisation de la formation
6. Financement de la formation

Sous réserve de modifications

Document non contractuel

Mise à jour : Septembre 2011

1- Objectif de la formation

L'objectif principal est de construire et valider les compétences liées au métier d'agent de développement : être capable d'encadrer les pratiquants d'une ou plusieurs disciplines sportives et d'assurer tout ou partie des activités de gestion et de développement de la structure qui les emploie.

2- Débouchés professionnels

Le mouvement sportif est confronté à un environnement socio-économique et réglementaire de plus en plus complexe. Pour répondre à cette complexité, la présence de professionnels « issus du milieu » aux côtés de dirigeants bénévoles apparaît aujourd'hui comme une nécessité que ce soit au niveau des clubs, des ligues, des comités ou des fédérations. Dans cette perspective, l'Université Claude Bernard LYON 1 a créé en 2003 le DEUST Manager Animateur de Club Sportif qui devient en 2007 le DEUST AGAPSC parcours Agent de Développement de Club Sportif.

La formation DEUST AGAPSC parcours ADECS permet d'accéder à des postes d'agents de développement de club sportif (métier regroupant de l'animation sportive ainsi que des fonctions de gestion et d'organisation au sein d'une structure sportive). Bien que proches les uns des autres, d'autres métiers sont accessibles, tels qu'éducateur, animateur, formateur et manager travaillant au sein de ces structures et ayant vocation à l'animation et à la pratique d'activités physiques et sportives, sous l'autorité du président de celles-ci.

Les débouchés de la formation sont inscrits au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles du DEUST AGAPSC

<http://www.cncp>

3- Pré-requis et recrutement

La formation s'adresse principalement à des personnes travaillant dans le mouvement associatif ou disposant d'une expérience d'encadrement dans ce milieu. Il est demandé au candidat d'être investi dans une structure sportive durant les deux années de formation. Cette structure doit être identifiée avant d'envoyer votre candidature.

- Le DEUST AGAPSC parcours Agent de Développement de Club Sportif est une formation sélective, avec une capacité d'accueil de trente places par année. Les candidats doivent présenter un projet professionnel en lien direct avec le secteur sportif.

- Préinscription obligatoire pour tous les candidats de - 26 ans sur le site

- <http://www.admission-postbac.fr> (du 20 janvier au 20 mars) et pour les + 26 ans sur le site <http://sportmanagement.univ-lyon1.fr> (du 20 janvier au 20 mars)

- Envoi du dossier avec les pièces justificatives (lettre de motivation, CV, justificatifs de diplômes et/ou formation, documents spécifiques précisez sur les sites internet) avant le 1er avril (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

UCBL - UFR STAPS – DEUST ADECS – 27/29 bd du 11 novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex.

- Tout dossier hors délai sera définitivement écarté.

- Un entretien téléphonique pourra compléter l'étude du dossier si besoin.

- Classement des candidats : sur dossier et entretien téléphonique le cas échéant.

Résultats communiqués sur le site admission post-bac, pour les -26 ans et par courrier pour les +26 ans sous réserve de la réussite au Bac pour les élèves de terminale.

- Les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense peuvent, s'ils ont au moins 20 ans et interrompu leurs études initiales depuis au moins 2ans, faire une demande de Dispense du diplôme requis pour l'accès (VAPP décret 1985) pour une dispense de baccalauréat. Le dossier est à retirer auprès du secrétariat : amandine.favier@univ-lyon1.fr

4- Descriptif et durée de la formation

1ère année :

Codes	Unités d'Enseignements	Compétences visées	Volume horaire	Crédit
UE1	Environnement du club et connaissance du secteur	Être capable de comprendre le cadre juridique du sport en France et le cadre institutionnel du sport en France (les partenaires institutionnels du club).	60 h TD	6
UE2	Réglementation et administration	Être capable de créer et administrer un club sportif	50 h TD	6
UE 5	Méthodologie de projet	<p><u>Stratégie/planification d'un club sportif</u> Être capable de concevoir et de mettre en œuvre une démarche stratégique au sein d'un club sportif. - connaître la démarche stratégique dans le secteur sportif associatif, - maîtriser les éléments constitutifs d'une stratégie (diagnostic, analyse...), - envisager une planification et adaptation, - construire et mener un projet de club.</p> <p><u>Techniques d'évaluation et de suivi qualité</u> Être capable d'évaluer l'efficacité et la performance d'un club, de mettre en œuvre des outils d'évaluation, d'évaluer la qualité des services sportifs, et enfin de proposer une démarche qualité</p>	60 h TD	9
UE 6	Événementiel	Être capable de maîtriser les compétences liées à l'organisation d'un événement sportif, conduire une organisation événementielle, la diriger, planifier son développement et la contrôler.	50 h TD	6
UE7	Informatique	Être capable d'utiliser les principaux outils informatiques pour réaliser, valoriser et faciliter la gestion du club.	50 h TD	6
UE8	Anglais	Être capable de s'exprimer en anglais en situation professionnelle et usuelle, de présenter son secteur d'activité, son projet professionnel et une étude de cas oralement.	50 h TD	6
UE9	Techniques de communication	Être capable de rédiger des écrits et exprimer des idées à l'oral pour informer, organiser et convaincre.	50 h TD	6
UE 10	Marketing des organisations sportives	Être capable de concevoir et de mettre en œuvre un plan marketing adapté à une association sportive en s'attachant particulièrement aux possibilités de sponsoring et à la qualité des services sportifs.	50h TD	6
UE16	Activités physiques	Être capable d'animer et d'encadrer des publics dans 2 spécialités des domaines suivants : les activités physiques de pleine nature, les activités duelles, les sports collectifs, les activités gymniques et d'expression, les activités athlétiques et nautiques.	50 h TD	6
UE 17	Activités culturelles		50 h TD	3

2ème année :

Codes	Unités d'Enseignements	Compétences visées	Volume horaire	Crédit
UE3	Sécurité des sites	Être capable d'appréhender, identifier et gérer la sécurité dans les ERP en rapport aux risques, en termes d'activité(s) et de responsabilité(s). Apprécier et dégager les activité(s) et responsabilité(s) de chacun des acteurs. Connaître les différents acteurs de la sécurité dans les ERP et identifier quelle sécurité dans quel ERP.	50 h TD	9
UE4	Connaissance des milieux et des territoires	Être capable de montrer les conséquences de l'intercommunalité sur la gestion des équipements et du personnel des clubs, montrer les conséquences des projets de territoires et des projets de villes sur la gestion du sport local et enfin d'identifier les relations entre les clubs et Présidents de clubs et les collectivités et autres partenaires publics et privés.	50 h TD	6
UE11	Gestion des ressources humaines d'une organisation sportive	Être capable de comprendre les contours et le rôle des ressources humaines, élaborer un diagnostic sur l'état des ressources humaines, préconiser des axes d'intervention pertinents dans le cadre d'un projet de management des ressources humaines et leurs modes de mise en œuvre	50 h TD	6
UE12	Gestion comptable, financière et fiscale d'une organisation sportive	Être capable d'assurer la gestion financière et fiscale d'une association sportive, de tenir les comptes d'une association sportive, d'analyser sa situation financière, de construire des outils de prévision et de contrôle, d'analyser et de régulariser la situation fiscale du club.	50 h TD	6
UE13	Pédagogie et apprentissage	A partir du constat d'une situation donnée, être capable de mettre en place des stratégies de formation adaptée, d'analyser les besoins individuels, d'analyser les besoins collectifs et de décrire des objectifs pédagogiques.	50 h TD	6
UE14	Physiologie et anatomie	Être capable de connaître le fonctionnement du corps humain afin d'optimiser l'encadrement des pratiquants.	50 h TD	6
UE15	Psychologie, sociologie, psychosociologie	Être capable d'identifier les différentes formes de pratique sportives et leurs tendances d'évolution.	50 h TD	6
UE18	Projet professionnel/ stage (au sein d'une structure sportive)	Être capable de : - mettre en application les outils et méthodes proposées dans le contenu pédagogique, - restituer ses activités et expériences professionnelles et les apports à la structure et au projet professionnel de l'étudiant ; être capable de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de professionnalisation en maîtrisant le marché spécifique de l'emploi et les ressources personnelles, - réaliser une étude professionnelle sur un thème utile au développement ou/et management d'une association sportive.	60 h TD	15

Stage

Le stage a pour objectif de permettre la mise en œuvre progressive des connaissances acquises à l'université. Le stage est évalué par le tuteur interne d'une part et par le tuteur universitaire d'autre part. Un rapport de stage est à rendre à l'issue de la 2ème année de formation.

Durée totale du stage : 400h minimum par an sur toute la période de formation (hors congés d'été).

Modalité de contrôle de connaissances

Validation du Diplôme

Le diplôme est validé et obtenu si les conditions suivantes sont remplies :

- Participation à toutes les épreuves (sauf dispense)
- Validation de chaque UE à minimum 8/20 (sauf UE16 - Activités sportives – validée à 10/20 au moins)
- Obtention de la moyenne générale

Passage de 1ère en 2ème année

Un étudiant de 1ère année n'ayant pas validé la globalité des UE de 1ère année peut être autorisé à passer en 2ème année sur décision du Jury de diplôme

Les UE non validées en 1ère année seront inscrites en dette et devront être repassées (CCF2 et/ou CT) lors des sessions d'examen organisées pour la 1ère année lors de la 2ème année (ou au cours d'une troisième année).

5-Organisation de la formation

La formation DEUST ADECS se déroule sur 2 ans et est organisée à distance avec des journées ponctuelles de regroupements (cours et/ou évaluations) strictement obligatoires.

La 1ère année universitaire représente environ 440 heures de cours et 400 heures de stage.

La 2ème année universitaire représente environ 410 heures de cours et 400 heures de stage.

Les cours débutent en septembre et se terminent fin juin. Le stage se déroule en parallèle au temps de formation.

La semaine d'examen de rattrapage est organisée fin août de chaque année.

Le calendrier de formation pour la prochaine promotion vous sera transmis en cas d'acceptation de votre candidature.

Pour chaque enseignement, vous accéderez par le biais de la plateforme e-Learning SPIRAL aux contenus de cours comprenant différents thèmes et accompagnés de questions et/ou de mini-études de cas.

Chaque candidat, pour valider son enseignement, doit envoyer un dossier professionnel portant sur le club qui lui sert de lieu de stage et/ou participer à une évaluation écrite ou orale ou mise en situation. Il pourra s'inspirer des conseils sur la forme et le fond qui lui sont fournis dans le dossier pour rédiger son document (dactylographié). Pour toutes informations complémentaires, rendez-vous sur le site du DEUST ADECS : <http://sportmanagement.univ-lyon1.fr>

6-Financement de la formation et statuts possibles

Le DEUST AGAPSC parcours ADECS est ouvert en formation initiale et en formation continue :

Formation initiale

Proposée pour les bacheliers de l'année ou les étudiants en poursuite d'études.

A titre d'information, et pour l'année 2011/2012 : droits d'inscription et médecine préventive obligatoire : 181,57 € / Sécurité sociale Étudiant (20 ans et +) : 203 €

Étudiant boursier : 4,57 € (renseignez-vous auprès du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de votre académie.

Formation continue

Le DEUST AGAPSC parcours ADECS peut accueillir des candidats ayant interrompu leurs études depuis plus de 2 ans, des salariés actifs ou dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation ou des demandeurs d'emplois. Dans tous ces cas, il convient de prendre contact avec le service de la formation continue : FOCAL, Madame ERAVILLE : 04 72 44 84 32 ou aurelie.eraville@univ-lyon1.fr pour la mise en place du contrat de formation (financement individuel : 2 550 € pour les 2 années) ou de la convention (salariés avec prise en charge employeur : 4 450 € pour les 2 années). Le coût est précisé sur : <http://sportmanagement.univ-lyon1.fr>

Renseignements complémentaires

Toutes les informations sur la formation : <http://sportmanagement.univ-lyon1.fr>

**FORMATION DEUST ADECS :
Quelles aides ? Quel financement ?**

<http://www.droit-de-la-formation.fr/?Le-dispositif-de-formation>

<http://www.emploi.gouv.fr/presentation/index.php>

Vous êtes salarié de la structure sportive :

Vos interlocuteurs : votre employeur, l'OPCA auquel cotise l'employeur (AGEFOS ou UNIFORMATION), l'Université

Références web :

<http://www.emploi.gouv.fr/profil/salarie/index.php>

Dans la mesure où votre projet de formation entre dans le cadre du développement de votre structure, **votre employeur peut prendre en charge les frais pédagogiques** (voire les frais de déplacements).

Tous les employeurs occupant sont dans l'obligation de contribuer à la formation continue. Le versement de la contribution s'effectue auprès d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OPCA).

Il peut donc faire une **demande de financement** à l'OPCA dont il dépend (AGEFOS PME, <http://www.agefos-pme.com/>, ou UNIFORMATION, <http://www.uniformation.fr/>, en ce qui concerne la branche professionnelle du Sport).

Le service Formation Continue de l'Université Lyon 1 pourra vous fournir le **devis et les éléments d'information demandés par l'OPCA** (aurelie.eraville@univ-lyon1.fr)

Vous êtes demandeur d'emploi de la structure sportive :

Votre interlocuteur : Le Pôle Emploi

Références web :

http://www.emploi.gouv.fr/profil/demandeur_emploi/index.php

<http://www.orientation-formation.fr/-Demandeur-d-emploi,9-.html>

<http://vosdroits.service-public.fr/N190.xhtml>

Les frais de formation sont, en principe, à votre charge. Cependant, si vous êtes en formation et percevez l'AREF (allocation de retour à l'emploi-formation), vous pouvez bénéficier d'une aide pour certaines actions de formation couvrant les frais de formation et frais annexes tels le transport et l'hébergement : <http://www.orientation-formation.fr/Beneficier-d-une-prise-en-charge.html>

Si vous êtes indemnisés au titre de l'ARE et si vous suivez une formation prescrite par Pôle emploi dans le cadre du PPAE, vous pouvez percevoir l'allocation de retour à l'emploi-formation (AREF) dans la limite de vos droits ouverts au titre de l'ARE (allocation retour à l'emploi).

[Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE](#) et que vous suivez une formation agréée par l'Etat ou par votre Région, vous pouvez percevoir une rémunération forfaitaire.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une [aide individuelle à la formation professionnelle](#) destinée à financer en tout ou partie les frais pédagogiques de formation

Les demandeurs d'emploi, qui suivent une action de formation **financée par Pôle Emploi**, notamment une action de formation préalable au recrutement (AFPR) ou une action de formation conventionnée (AFC), **et prescrite par Pôle emploi dans le cadre de leur projet personnalisé d'accès à l'emploi** (PPAE), peuvent bénéficier d'une [aide aux frais associés à la formation \(AFAF\)](#).

Vous êtes dirigeant bénévole au sein de votre structure sportive :

Vos interlocuteurs : l'OPCA auquel cotise la structure sportive et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

OPCA : une aide est possible même pour les bénévoles dès lors que l'association emploie **au moins un salarié** et cotise, de ce fait, à un OPCA (AGEFOS ou UNIFORMATION en ce qui concerne la branche professionnelle du sport).

Dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (FPC), les actions de formation des dirigeants bénévoles peuvent être financées par un OPCA sous certaines conditions:

⇒ *Le bénévole doit justifier du lien entre le mandat exercé et la formation ;*

⇒ *Le bénévole doit être un dirigeant bénévole (membre du bureau: président, secrétaire, trésorier...)*

Par conséquent, pour une formation à la gestion associative, si vous êtes président de l'association, la prise en charge de la formation pourra être étudiée par votre OPCA. En revanche, si vous êtes entraîneur bénévole, la demande de prise en charge ne sera pas recevable.

CNDS : le [Centre national pour le développement du sport \(CNDS\)](#) peut éventuellement apporter un soutien financier à votre association. La demande est à déposer auprès des services déconcentrés chargés des sports qui l'instruisent : en général la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) pour les clubs et comités départementaux et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour les ligues.